



Yvignac ' Actus



Le mot du maire	
Dans ce numéro :	
L'essentiel des Conseils Municipaux	2
Divers	5
Urbanisme -État-civil	8
Informations diverses	9
Zoom : « Un soir à Yvignac »	22
Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour	38
Vie associative	45
Festivités	47
Liste des associations	48
Infos pratiques	49

Le samedi 14 septembre, nous accueillerons le comice agricole à Yvignac la Tour. Après les festivités réussies du début d'année, ce sera une nouvelle occasion pour chacun d'entre nous de mettre en avant le dynamisme de notre commune en participant à l'organisation de cette journée. Pour ce rendez-vous exceptionnel qui n'arrive qu'une fois tous les 9 ans, ce sera l'opportunité dans une commune rurale comme la nôtre de mettre en avant l'agriculture qui en est la principale activité économique. Nos vingt exploitations emploient plus de cinquante personnes, bien plus encore en y ajoutant les emplois indirects en agroalimentaire, en entretien, administratif, transport, restauration hors foyers de tous ces intervenants, chez les négociants et dans bien d'autres domaines.

L'agriculture est évidemment au centre des préoccupations et des débats quand il s'agit d'alimentation. C'est normal puisqu'une nourriture de qualité est un gage de santé. Les agriculteurs en ont pris conscience depuis longtemps et l'évolution des pratiques culturelles et d'élevage vont dans ce sens. A sa manière, la Mairie accompagne ce changement puisque dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire, le conseil municipal a décidé d'anticiper la loi EGALIM prévue pour 2022 en intégrant 50 % de produit locaux dont 20 % de bio dans les menus qui seront servis à nos enfants dès septembre prochain. Ce choix à bien sûr une incidence sur le prix, c'est normal et pour la nourriture comme pour le reste, la qualité se paie. Nous acceptons bien de payer plus cher des vêtements de marque ou le dernier smartphone, pourquoi ne le ferions-nous pas pour notre nourriture.

Et puis nos agriculteurs ont aussi un rôle essentiel dans le maintien d'un cadre de vie agréable et protégé que nous allons transmettre aux générations futures. Les plantations de haies bocagères évitent l'érosion des sols, protègent des vents dominants tout en conservant un environnement « nature » dont nous pouvons tous profiter aujourd'hui et demain. Ils entretiennent des espaces enherbés le long des cours d'eau pour que la qualité de celle-ci soit meilleure.

N'oublions jamais qu'il nous faut une eau de qualité pour vivre. Lors de ce mandat, nous avons d'ailleurs apporté notre contribution à la recherche de cette qualité en construisant une station d'épuration et en reprenant l'extension du réseau d'assainissement. Ce chantier terminé, nous allons pouvoir enfin aménager le nouveau lotissement qui sera le dernier chantier de ce mandat.

Parallèlement, nous sommes déjà tournés vers l'avenir et nous avons déjà identifié trois projets prioritaires, les entrées au nord du bourg, la redynamisation du centre-bourg et des travaux d'économie d'énergie à l'école.

Je vous souhaite de passer un bel été en profitant bien de vos vacances.

Jean Luc Boissel

L'essentiel des conseils municipaux

Budget :

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

Conformément aux textes applicables le Conseil Municipal autorise à faire application de cet article à hauteur de 170 265.65 €.

Comptes de gestion 2018 budget principal et budgets annexes

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du compte de gestion du receveur doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

En conséquence, le Conseil Municipal étudie les documents transmis par la Trésorerie de Broons. Il est précisé que les chiffres présentés ont fait l'objet d'une vérification et qu'ils sont conformes à ceux figurant aux comptes administratifs 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes (restaurant, boulangerie, lotissement)

Comptes administratifs 2018 budget principal et budgets annexes

Vu la délibération précédente par laquelle le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2018 du receveur pour le budget principal et les budgets annexes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du budget général, ainsi que ceux des budgets annexes.

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal examine les propositions pour le budget primitif 2019 concernant :

- Le Budget Général :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 1 014 251.84 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 579 709.12 € (y compris les restes à réaliser)

- Le Budget Restaurant :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 18 695.00 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 31 098.95 €

- Le Budget Boulangerie :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 9 735.00 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 12 652.00 €

- Le Budget Lotissement de la Croix :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : 400 870.00 €

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 416 740.00 €

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les chiffres présentés pour le budget général et les budgets annexes.

Fiscalité :

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 seront de 16,62% pour la taxe d'habitation, 17,16% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 57,97% sur les non bâties.

Marchés publics :

- **Restaurant scolaire** : le contrat avec la société Armonys Restauration pour la prestation restauration scolaire arrive à échéance. Une consultation est lancée, le but étant de conserver le même mode de fonctionnement pour le restaurant scolaire et d'intégrer au cahier des charges de la consultation, les dispositions de la loi EGALIM (interdiction couverts usage unique et 50% de produits durables à la préparation des repas) qui sera appliquée à la prochaine rentrée scolaire.

- **Lotissement** : dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Croix, une consultation doit être lancée pour les travaux de réseaux, de terrassement et de voirie.

Travaux /acquisition :

Une **mise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente** est nécessaire.

L'entreprise Deniel et Fils a fourni un devis à la commune pour un montant de 1 195.00 € HT soit 1 434 € TTC.

Il est proposé de faire installer dans la **salle des Terre-Neuvas un ballon d'eau chaude**.

L'entreprise DENIEL et Fils a fourni un devis pour ces travaux pour un montant de 1 089.02 € HT soit 1306.82 € TTC.

Lors de la dernière réunion de l'étude urbaine de redynamisation du centre-bourg le cahier des charges a été validé. L'étude devrait débuter à la rentrée. L'appel d'offres pour le recrutement du bureau d'études doit être lancé avant la fin du mois de mai.

Chemins ruraux :

4 entreprises ont été consultées pour la réfection des chemins aux lieux-dits Quesseul, Coatauvé et Les Touches. L'entreprise Ruellan et fils a été retenue pour un montant de 21 592 € TTC.

Lotissement :

Monsieur le Maire présente les propositions que le SDE 22 a fournies à la commune.

- Pour l'**alimentation basse tension et l'éclairage public** du lotissement pour un montant estimatif de 27 500 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement : au taux de 50 % du coût réel des travaux HT (soit 13 750 €) conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier.

- Pour le **réseau téléphonique** du Lotissement de la Croix pour un montant de 17 000 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage « travaux infrastructures de communications électroniques » au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 80% du montant HT des travaux soit 13 600 € conformément au règlement financier du SDE 22.

- Suite à une intervention de l'entreprise ALLEZ chargée de l'entretien des installations d'**éclairage public** sur la commune d'Yvignac-la-Tour celle-ci a fait part au SDE de l'état vétuste du réseau sur le secteur de la Croix. Le SDE a fait procéder à une étude pour la rénovation d'une commande d'éclairage public pour un montant estimatif de 990 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

- **Lotissement** : dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Croix, une consultation doit être lancée pour les travaux de réseaux, de terrassement et de voirie. L'étude devrait débuter à la rentrée (septembre-octobre 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

Ecole :

- Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie à la cantine, le conseil municipal, sur proposition de Mr JL Haguët, adjoint, a décidé d'opter pour l'installation de **dalles de type « Eurocoustic »**, et de valider le devis de l'entreprise MANIVEL pour un montant total de 2 364.20 € HT (dépose des dalles existantes, vérification de l'ossature, mise en place des dalles neuves, forfait approvisionnement, manutention et nettoyage).

- Dans le cadre de l'appel à projet « **Ecole numériques innovantes et ruralités** », Bruno le Gallou, enseignant-référent sur les usages du numérique de l'Académie de Rennes s'est entretenu avec l'équipe pédagogique de l'école pour étudier les besoins en terme d'équipement numérique permettant la réalisation d'un plan de financement. Le devis de l'entreprise Micro-C, comprenant équipements et services, est validé à hauteur de 7214 € TTC pour la commune. La part de l'état s'élève à 6766 € TTC.

- Dans le cadre de la **loi Egalim**, l'utilisation des bouteilles en plastique va être interdite dans les cantines scolaires. Pour anticiper l'application de cette loi, le conseil valide et signe le devis de l'entreprise Froid Ouest à hauteur de 1196.25 € HT pour l'achat d'une fontaine à eau.

- **Restaurant scolaire** : le contrat avec la société Armonys Restauration pour la prestation restauration scolaire arrive à échéance. Une consultation est lancée, le but étant de conserver le même mode de fonctionnement pour le restaurant scolaire et d'intégrer au cahier des charges de la consultation, les dispositions de la loi EGALIM (interdiction couverts usage unique et 50% de produits durables à la préparation des repas) qui sera appliquée à la prochaine rentrée scolaire.

Achat structures de jeux pour enfants :

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC présente le projet de la commission école d'installer des jeux pour enfants sur l'espace de jeux derrière la mairie. Il est notamment envisagé de faire l'acquisition d'une balançoire oiseau, d'un jeu à bascule, d'une poutre et de jeux à ressorts pour un montant de 3000€ TTC.

Convention avec OISCL :

L'OISCL propose en période de vacances scolaires aux jeunes de 16/18 ans des « **missions argent de poche** ». Elles consistent à effectuer divers travaux dans une commune. Ces missions durent 3h30 et sont indemnisées à hauteur de 15 €. Jusqu'alors ces missions étaient subventionnées par la Communauté de Communes du Pays de Duguesclin, puis Dinan

Agglomération (DA). Or, DA ne reconduit pas cette année ces subventions. Pour pallier à ce manquement financier, l'OISCL sollicite donc une participation auprès des communes qui soutiennent ces actions. Ainsi, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 15 € par mission effectuée au sein de la commune.

Modification du tableau des effectifs – confirmation ratios d'avancement de grade :

Le tableau des effectifs de la commune est désormais le suivant :

Effectifs	Emplois permanents	Durée de travail
1	Rédacteur territorial Fonction secrétaire de mairie	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet 32h
1	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 17h30
1	A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial – Ecole	Temps complet
1	Adjoint technique territorial – Ecole	Temps non complet 28h
1	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Service technique	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal De 2 ^{ème} classe – Service technique	Temps complet

Subventions :

Après délibération, les subventions ont été voté et attribué à 16 associations dont 1250 € à l'Union sportive Yvignac, 500 € à l'APE, 567 € pour le Comice agricole canton de Broons prévu le 14 septembre prochain sur la commune, 906 € pour le CCAS et 2300 € répartis entre les différentes associations sportives, Club de la Tour, Comité de jumelage, Don du sang, protection civile, etc.

Achat de chaises avec la commune de Broons :

La commune de Broons a décidé de mettre en vente les chaises de la salle des fêtes. La commune décide d'acquérir 72 chaises pour un montant de 72 € TTC. Une convention en vue d'établir une facture sera donc signée entre les 2 communes.

Convention lutte frelons asiatiques :

Le conseil approuve la coordination par DA des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis techniques et administratifs seront prises en charge dans leur globalité par DA.

Installations classées :

Le Conseil Municipal émet

- un avis favorable à la demande présentée par l'EARL Kerdy sur l'installation classée « EARL Kerdy » en vue d'être autorisée à exploiter un élevage porcin de 3 247 animaux au lieu-dit Kerdy à Yvignac-la-Tour.

- un avis favorable sur l'installation classée soumise à enregistrement « EARL Ker Angel » pour l'exploitation d'un élevage porcin (sur paille) au lieu-dit Biterne à Broons.

Convention d'entente technique et financière pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique :

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

Face à ce constat, il est important de rester mobilisé et de s'engager dans le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.

La demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération est à hauteur de 50% des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

Motion pour le maintien du centre hospitalier de Dinan :

Monsieur le Maire et Alain LHERBETTE, conseiller municipal, exposent la situation du Centre Hospitalier de Dinan. Il est notamment précisé que si les services actuellement assurés par le Centre Hospitalier de Dinan sont délocalisés, les hôpitaux les plus proches de la commune se situeront en moyenne à 50 kilomètres d'Yvignac-la-Tour.

Suite à cette intervention, le Conseil Municipal décide de voter la motion suivante :

« *Les compétences actuelles du Centre Hospitalier de Dinan ne doivent pas être remises en cause. Le maintien de la maternité accouchante au Centre Hospitalier de Dinan ainsi que de l'intégralité des services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgences, gériatrie...) doit donc être garanti.*

Le maintien du Centre Hospitalier de Dinan doit être assuré afin que le Pays de Dinan reste un territoire de santé à part entière, plaçant le patient au cœur de l'offre de soin et permettant d'assurer la prise en

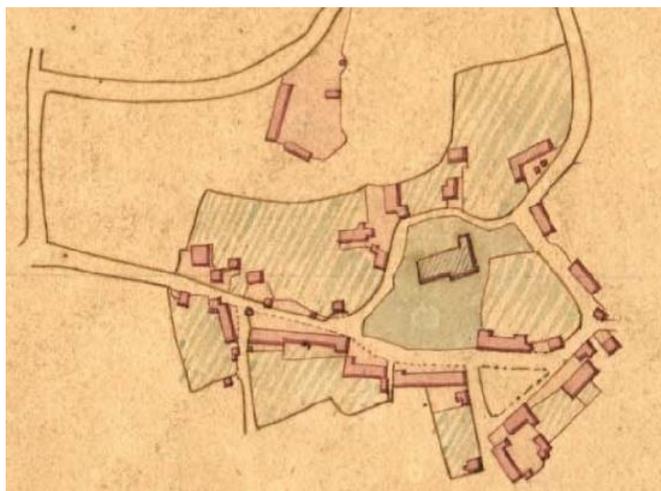
charge des soins de qualité par du personnel compétent, pour l'ensemble du pays de Dinan »

Soutien au « Collectif régional de défense de l'école rurale » :

Après réception et lecture d'un courrier du Collectif de défense de l'école rurale alertant sur le projet de loi « pour une école de confiance », les conseillers municipaux sont informés que le Maire, Jean-Luc Boissel, apporte son soutien au Collectif au nom de la commune.

L'ancien cadastre, dit « Napoléonien »

Vous avez pu remarquer en page 2 le cadastre représentant le bourg d'Yvignac, cadastre que l'on qualifie de Napoléonien, c'est en effet en 1807 sous le règne de l'empereur de tous les français que fut institué le cadastre de l'ensemble du territoire. Mais les travaux furent longs et coûteux, et ce n'est qu'en 1850 que ceux-ci s'achevèrent. Le plan proposé date donc de cette période entre 1821 et 1850.



Si la forme générale du bourg n'a pas vraiment changé, il est nettement moins peuplé, (on compte cependant plus de 1 800 habitants sur le territoire de la commune), on peut noter quelques faits remarquables :

- **L'église** : à l'époque, elle n'a pas encore été reconstruite (1882) et elle a donc gardée sa forme originelle, c'est-à-dire un rectangle avec sa sacristie. On peut distinguer tout autour de l'église le cimetière (qui ne sera déplacé qu'en 1923).
- **La route de Broons**, mais où est-elle donc passée ? A cette époque, elle n'existe pas, il n'y a même pas de chemin agricole. De plus, il y a un bâtiment entre la « prison » et la boucherie Leroy ; bâtiment qui sera détruit pour que la route puisse déboucher sur la place. Ce n'est qu'en 1896 que la route reliant la gare de Broons à Yvignac fut construite.

- **La route de Languédias** : Là encore, pas de route, ni de chemin, il faut prendre la route de Trédias et passer derrière l'abbaye pour rejoindre Caver et le château d'Yvignac.
- **Le manoir de la ville Jamet** : La maison à droite du porche n'a pas été construite et l'on distingue nettement la tour

Station d'épuration

Les délais de construction de notre nouvelle station qui étaient de 10 mois vont être respectés. Des réunions se tiennent régulièrement le mardi matin avec la présence des maîtres d'œuvre, des entreprises (Wolf, Wangner, Ruellan, ...) et de représentants de la commune.

Le gros œuvre est désormais fini et la pose des équipements se termine également. Les essais sont en cours pour vérifier la conformité des installations et vont se poursuivre une partie de l'été. Il reste à finaliser la pose de la clôture autour de la station. Une nouvelle clôture sera également mise autour des lagunes existantes en septembre après les moissons pour un accès plus facile.

La mise en service va avoir lieu au début septembre. Tous les utilisateurs qui doivent se raccorder au nouveau réseau vont recevoir un courrier de Dinan Agglomération, et peuvent dès à présent prendre contact auprès de professionnels pour procéder aux travaux et prévoir le raccordement effectif pour septembre



Les permanences du Maire et des Adjoints

M. Jean-Luc BOISSEL

Lundi 10 h 30 à 12 h 00

Vendredi 10 h 30 à 12 h 00

(Uniquement sur rendez-vous)

Samedi de 11 h 00 à 12 h 00

Mme Christine LAFFICHER LE FLOHIC

M. Jean-Luc HAGUET

Mme Eliane GAUDIN

et M. Anthony DESCHAMPS

Samedi de 11 h à 12 h

Sur rendez-vous.



Les Pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour rappel de l'actualité, il est désormais **interdit d'utiliser des produits phytosanitaires**, comme le Roundup (glyphosate) **dans les jardins par les particuliers**. Leur utilisation est également bannie depuis le 1^{er} janvier 2017 des lieux publics.

Son utilisation à usage agricole reste autorisée. La France s'est engagée à l'interdire en usage agricole d'ici 3 ans. Plusieurs amendements ont été déposés à l'assemblée nationale en ce sens.

Il ne faut surtout pas jeter ou déverser ces produits dans les éviers, toilettes ou bien poubelles. Ces produits chimiques usagés peuvent être dangereux pour votre santé et votre environnement et sont un réel facteur de pollution. Il faut les ramener en déchetterie.



Le tri

Depuis le mois d'avril, le ramassage des ordures ménagères a évolué. Il n'y a plus de sacs jaunes à disposition ; chacun se doit de déposer les emballages, boîtes de conserves, briques de lait **en vrac**... dans les conteneurs jaunes prévus à cet effet. Les journaux, cartons, prospectus ...quant à eux doivent être déposés dans des conteneurs bleus.

Merci à chacun de bien respecter ces consignes. Il en va du bien-être de tous.

Abandon des déchets sur la voie publique

Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradations des paysages. Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car pour la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, cartons, encombrants...), Il existe une



filière de collecte appropriée (déchetterie ZA du chalet à Broons ou Caulnes). La loi punit d'une amende de 68 € à 1500 € le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Urbanisme

Permis de construire accordés :

EARL LUCAS	construction d'un hangar et d'une stabulation	le Château
EARL ARROT	construction d'une cellule et d'une porcherie	le Bas Lannouée
EARL DE KERDY	construction d'une porcherie et un hangar	Kerdy

Déclaration Préalables accordés :

Emmanuel PELE	modification des ouvertures et création d'un couloir entre deux bâtiments	8 rue Fontaine de l'Osier
EARL FIERIER	installation d'un tracker photovoltaïque	Kervalan
Michel AUBRY	réalisation d'une clôture	23 la Ville Dagonne
Keth TARPLEE	remplacement d'ouverture et de la porte	1 rue du 8 mai 1945
Isabelle GICQUEL	abri de jardin	25 le Clos Jean
Gérard FEUILLEBOIS	panneaux photovoltaïques	29 Lannouée
Richard FARRANT	panneaux photovoltaïques	53 Lannouée
Nicole SARREAUD	changement des portes et fenêtres	rue des Templiers
Céline AUFRAY	une clôture	13 Kerneuf
Manuel RENOUVIN	construction de deux murs	15b rue de la Magdeleine
Isabelle ADAMSKI	porte fenêtre	5 la Faverie

Etat-Civil



05 janvier	Agathe BODIN	15 la Haute Boissière
16 janvier	Juliette MOURAIS	85 le Haut Boudou
18 janvier	Ellyne PINON	10 la Coutume
21 mars	Louis NICOLLE	7 impasse du Clos de la Forge
21 avril	Clément ROBIN	2 rue de la Levrette
02 juin	Lubin GARNIER	8 impasse du Clos de la Forge

Mariages



04 mai

Loïc PERROT
&
Camille GUERRE CHALEY

29 juin

Sébastien MABILE
&
Nathalie SAINTILAN

Décès et Inhumations



04 janvier	Edward KOLOSKI	56 la Planchette
20 janvier	Eugénie MANIVEL	21 la Touche Charpy
24 mai	Marcel BELLEBON	Kerneuf
12 juin	Robert CEBIL	01 Trélee

INFORMATIONS DIVERSES

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

DINAN AGGLOMÉRATION

Développer la participation citoyenne !

Installé par Dinan Agglomération en décembre 2017, le Conseil de Développement c'est 51 citoyens bénévoles, habitants de l'agglomération, engagés pour contribuer aux réflexions sur le territoire et développer la participation citoyenne.

Le Conseil de Développement **met en place des lieux d'expression et de réflexion ouverts à toutes et à tous** (groupe de travail, évènement participatif, ciné-débat...) sur ses thématiques de travail. Au programme cette année : faire débat autour de l'alimentation, favoriser la pratique du vélo, contribuer aux réflexions sur la stratégie économique et sur les services à la population, réfléchir à la mise en place d'un budget participatif et participer à la transition écologique.

Ça fonctionne comment ?

Le Conseil est organisé en plusieurs **groupes de travail** correspondant aux projets et aux thématiques traitées par le Conseil de Développement. Ces sujets ont tous un intérêt collectif ou pour le territoire. Ils sont remontés par les membres du Conseil, par Dinan Agglomération ou encore par des acteurs du territoire. Ces groupes de travail sont des lieux d'action, mis en place sur une durée limitée correspondant au temps d'une démarche ou d'un projet. Les groupes de travail sont ouverts à tous les habitants et les acteurs du territoire ! Globalement, les travaux et le fonctionnement du Conseil sont suivis et animés par un Bureau. Il est composé de la Présidente et de 7 membres élus par l'ensemble du Conseil.

Le 24 mai, le Conseil de Développement a organisé un débat ouvert à toutes et à tous pour faire vivre la démocratie participative sur le territoire.

L'objectif est de proposer un cadre pour que chacun puisse s'exprimer et proposer des solutions pour inventer de nouvelles modalités de participation citoyenne et faire vivre la démocratie participative !

Nous vous invitons à suivre l'actualité sur ce débat et à retrouver toutes les actions du Conseil sur la page Facebook « Conseil de Développement Dinan Agglomération » !



INFORMATIONS DIVERSES

PASS COMMERCE & ARTISANAT

LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT EST :

· une aide co-financée par :



· pour dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans toutes les communes de Dinan Agglomération. L'objectif est de moderniser le commerce indépendant et l'artisanat, dans les centre-villes et centre-bourgs.

LES MODALITÉS



1

Envoyez votre lettre d'intention à Dinan Agglomération.



2

Vous avez 6 mois pour monter votre dossier de demande d'aide avec l'aide de votre chambre consulaire (CCI ou CMA)



3

La commission développement économique de Dinan Agglomération émet un avis sur votre dossier.

Dès réception de votre lettre, vous pouvez commencer vos travaux et faire les acquisitions prévues.

4

La décision d'attribution est prise par le conseil communautaire de Dinan Agglomération.

5

La subvention sera versée sur factures acquittées.

CONTACTS



DINAN
AGGLOMÉRATION



Dinan Agglomération – Service Développement économique
Véronique-Anne HOURDIN – 02 96 41 27 41
ecodia@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr



Chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor
02 96 76 27 37



Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
02 96 39 59 70



INFORMATIONS DIVERSES

LUTTONS CONTRE
LE FRELON ASIATIQUE**DINAN AGGLOMERATION ET VOTRE COMMUNE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE.**

Le frelon asiatique est sorti de son hibernation en mars.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « *Vespa Velutina* », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

Pour plus d'information, contactez votre mairie ou bien Mme Leconte, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au 06.64.64.32.71

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

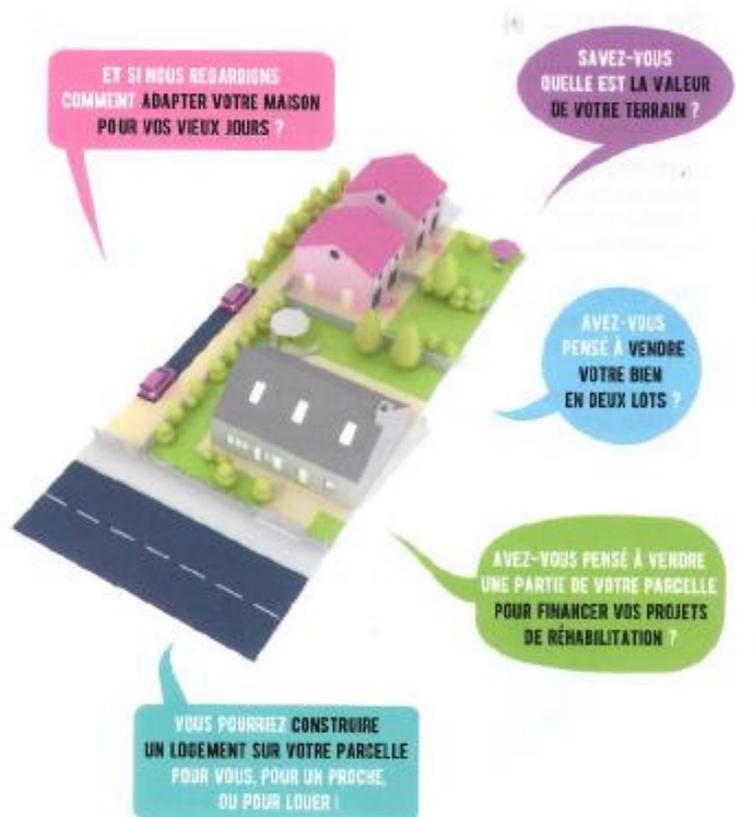
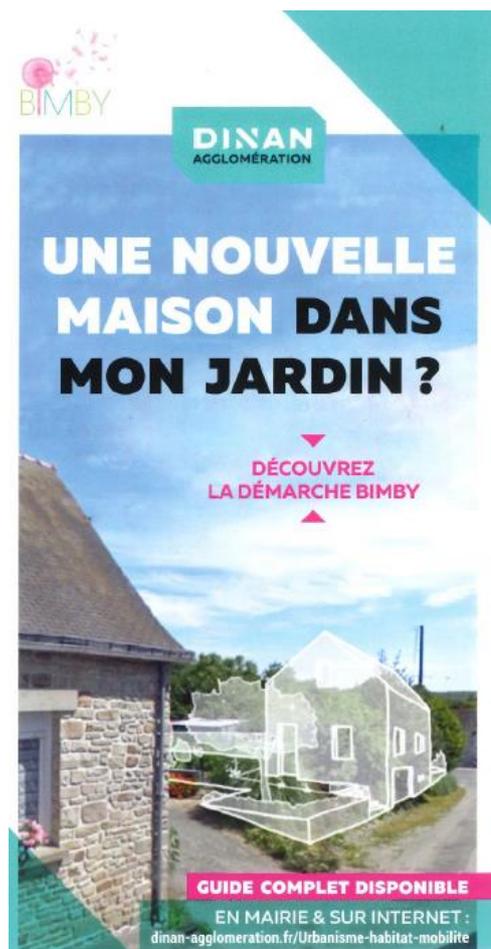
Le PLUiH, élaboré par Dinan Agglomération depuis 2017, s'engage dans la dernière ligne droite. Le lundi 25 mars, le Conseil Communautaire a adopté l'arrêt de projet du PLUiH. Cet arrêt est, en fait, le départ d'une procédure qui se poursuivra cet été par une enquête publique et qui se terminera par une approbation fin d'année 2019, pour un document exécutoire en 2020. Il s'agit d'un règlement commun aux 64 communes de Dinan Agglomération. Il remplacera les anciens POS, cartes communales et PLU des communes. Il définit les grandes orientations du règlement en termes de développement du territoire pour les 10-15 ans à venir. Une enquête publique aura lieu en août/septembre 2019. Cette enquête sera l'occasion pour chacun de signaler ses remarques auprès du commissaire enquêteur.

Les cartes du PLUi seront consultables en mairie lors de l'enquête publique en août et septembre et sur le site internet de Dinan Agglomération.

INFORMATIONS DIVERSES

I QU'EST CE QUE LE BIMBY ?

La démarche BIMBY propose une densification douce et progressive de nos tissus pavillonnaires, reposant sur l'initiative d'habitants.



Lotissement

Le nouveau lotissement de la croix se compose de 18 lots vendus par la commune. Leur commercialisation débutera dès la rentrée en septembre 2019.

La superficie des lots varie entre 325 et 625 m², libre de constructeur. La viabilisation sera effectuée par la commune. Vous pouvez dès à présent vous faire connaître en mairie pour une pré-réservation, le prix définitif sera connu sous peu.

En devenant propriétaire d'un terrain en lotissement vous bénéficiez d'un accès à tous les réseaux directement sur une propriété.

Obligation d'entretenir son jardin et pouvoir de police du Maire

Tout propriétaire (ou locataire, selon les dispositions comprises dans le bail) est tenu d'entretenir son terrain et notamment **de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin**, au niveau de la limite séparatrice. En théorie, le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Ces différentes obligations sont prévues par le Code Civil, article 673.

« Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

INFORMATIONS DIVERSES

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible. ».

Concernant **les mauvaises herbes et autres, il est illégal de laisser son terrain en friche**. Les obligations incombant au propriétaire sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2213-25:

« Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie. »

Les propriétaires ou locataires ont donc l'obligation d'entretenir leur jardin, terrain. À défaut, ils risquent d'être mis en demeure, par le Maire de la Commune, et d'être dans l'obligation de payer des frais d'entretien, si l'édile est obligé de faire exécuter les travaux par un tiers.

L'obligation d'entretenir son terrain peut s'expliquer, hormis la pollution visuelle imposée aux voisinages, par le souci de prévenir des nuisibles et des incendies en été.

L'entretien des trottoirs devant chez-soi

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Obligations relatives à l'entretien des trottoirs devant chez soi :

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi sont en vigueur, à savoir :

- le désherbage ;



- le balayage des feuilles et autres débris ;



- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

INFORMATIONS DIVERSES

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent.

Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci **peut engager des poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

Dans le cas où la victime souhaite engager une poursuite judiciaire contre vous, c'est au juge d'apprécier votre responsabilité concernant l'entretien des trottoirs et ce, après analyse des faits.

Si votre responsabilité est engagée, c'est à votre assurance multirisque habitation de prendre en charge l'indemnisation de la victime, au travers de la garantie de responsabilité civile qui est obligatoirement incluse dans ce type de contrat. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'informer au plus vite votre assurance si un sinistre de ce genre survient.

Si vous bénéficiez d'une **garantie Défense-Recours**, votre assureur pourra alors intervenir seul, afin de défendre vos intérêts, mais également les siens.

Il est par ailleurs conseillé de vérifier que la **garantie Protection Juridique** est bien comprise dans votre assurance multirisque habitation, afin de vous éviter une prise de risque inutile en cas d'incident causé par un non-respect de la réglementation relative à l'entretien des trottoirs devant chez-soi.



Travaux de bricolage et de jardinage : rappels

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique...) ne sont tolérés que dans les tranches horaires suivantes :

Jours ouvrables	8 h 30 - 12 h 00	14 h 30 - 19 h 00
Samedis	9 h 00 – 12 h 00	15 h 00 – 19 h 00
Dimanches et jours fériés	10 h 00 – 12 h 00	

Source : extrait de l'arrêté municipal décembre 2000.

Tapage nocturne : l'article R. 623-2 du code pénal

L'article R. 623-2 du code pénal institue une amende de 3ème classe (450 € au plus) pour réprimer « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Cet article s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (**en principe entre 22h et 7h00**, mais cela varie selon l'époque considérée). **Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique (musique, tondeuse, scie, aboiements de chiens...).**

INFORMATIONS DIVERSES

OPTIMISEZ VOTRE ACTIVITÉ LOCATIVE

Vous êtes propriétaire d'un meublé de tourisme?

- > Vous souhaitez vous démarquer de la concurrence?
- > Vous voulez optimiser votre fonctionnement et obtenir de meilleurs résultats (revenus, avantage fiscal) ?
- >
- > Dinan Cap Fréhel Tourisme vous apporte des solutions.
- >
- > Pour favoriser la déclaration des hébergements locatifs, un classement « meublé de tourisme » a été mis en place. Ce classement relève d'une démarche volontaire de la part du propriétaire, et il est établi pour une durée de 5 ans.
- >
- > Ce dispositif, délivré par un organisme accrédité, offre de nombreux avantages aux propriétaires : bénéficier d'un abattement fiscal, d'une image de qualité, d'une offre plus lisible et compréhensible au niveau national et international, d'un tarif de taxe de séjour non majoré,...
- >
- > **Pour plus d'informations, contactez Dinan-Cap Fréhel Tourisme au 09.74.71.30.74 ou par mail à relationspro@dinan-capfrehel.com**



**DINAN
CAP FRÉHEL
TOURISME**

Suivez-nous sur :
#mydinancapfrehel

**SERVICE ACCUEIL
RELATION CLIENT**

9, rue du Château BP 65261
22105 Dinan Cedex

0 825 95 01 22 Service 8,15 €/appel
7 jours/7

infos@dinan-capfrehel.com
www.dinan-capfrehel.com

SORTIR CET ETE, PRES DE CHEZ NOUS :

Grand site Cap d'Erquy-Cap Fréhel



VOUS HABITEZ DINAN-AGGLOMERATION...

Demandez votre carte de résident local

Carte gratuite
30% de réduction sur nos sorties Nature et Patrimoine

ET PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DU GRAND SITE CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL

POUR EN SAVOIR PLUS:
www.grandsite-capserquyfrehel.com

Depuis 2007, le Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel propose une tarification préférentielle sur ses sorties Nature et Patrimoine, en faveur des résidents de son territoire afin de leur permettre une meilleure connaissance des richesses locales et de les sensibiliser aux actions du Syndicat mixte.

INFORMATIONS DIVERSES



Plongez en Mer des Faluns...
Au cœur de la Vallée de la Rance






La Maison des Faluns œuvre pour la protection, la connaissance et la mise en valeur des patrimoines géologiques, architecturaux, environnementaux... du "Pays des Faluns".

Horaires d'ouverture :
D'Avril à Novembre et vacances scolaires : ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h. Fermé le lundi.
Juillet et Août : Ouvert tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h.
En dehors de ces périodes : ouvert tous les dimanches de 14h à 17h.

Tarifs :
Entrée : 3,90 €
Tarifs réduits : Pass Famille (parents accompagnés enfants -15 ans) : 6 €
Enfant (15-18 ans), demandeurs d'emploi, étudiants, séniors et groupes à partir de 10 personnes : 3 €
Enfants - de 15 ans : gratuit.
Scolaires : nous contacter.



Maison des Faluns
Camieroc
47, route de Le Quiou - 22630 TRÉFUMEL
Tél. 02 96 39 46 78
accueil@maisondesfaluns.com
www.maisondesfaluns.com



A DÉCOUVRIR à proximité de la Maison des Faluns...



L'Office de Tourisme de Dinan Vallée de la Rance vous accueille au sein de la Maison des Faluns et vous invite à vivre une Grande Histoire dans la Vallée de la Rance.



La Villa Gallo Romaine de Le Quiou



Le Château de Hac à Le Quiou



Église romane Sainte-Agnès de Tréfumel (XI^e)



La plage et la base de loisirs de Bétineuc à Saint-André-des-Eaux



Rue César Mulon 22130 CORSEUL
Tél. 02 96 83 35 10
contact.coriosolis@dinan-agglomeration.fr

Coriosolis est accessible aux quatre handicaps. Coriosolis favorise la découverte pour tous les publics de l'histoire, de l'archéologie, des patrimoines et des spécificités passées et contemporaines du territoire, par le biais d'un espace d'exposition ludique, scientifique et interactif, et d'actions de médiation adaptées.



Horaires :

Période **du 5 mars au 14 juillet et du 1er septembre au 3 novembre 2019:**

- du mardi au samedi : de 14h à 18h
- ouvert tous les dimanches après-midi pendant les vacances scolaires de Printemps et d'Automne (zone B et C).

INFORMATIONS DIVERSES

Période du **15 juillet au 31 août 2019**:

- du lundi au samedi, de 13h à 18h.

Fermeture annuelle du 15 décembre au 19 janvier 2020, le 1er mai, le 1er et le 11 novembre.

Tarifs :

Tarif plein : 5€

Tarif réduit : 3€

Tarifs réduits : Groupes à partir de 10 personnes, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, enseignants, attributaires du RSA, demandeurs d'emplois, professionnels des musées et de l'archéologie, familles nombreuses (à partir de 3 enfants de 6-18 ans), -26 ans, étudiants.

Gratuité : Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte.

Détenteurs de la carte de fidélité « Ambassadeur de Coriosolis » : gratuité limitée aux visites libres.

La maison de la Rance

Labellisée "Maison Nature" par le Conseil Général des Côtes d'Armor.

C'est :

- Une muséographie
- Des expos temporaires
- Des sorties nature
- Des classes découvertes
- Des conférences...

Horaires d'ouverture

- D'avril à novembre et vacances scolaires : ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h.
- Juillet-oct : ouvert tous les jours de 10h à 19h.
- En dehors de ces périodes : tous les dimanches de 14h à 18h.
- Groupes : sur réservation toute l'année.
- Sorties nature et classes environnement : toute l'année.

Tarifs

- Entrée : 3,90 €
- Tarifs réduits : Pass famille : 6,00 € (parents accompagnés enfant -15 ans), 3,50 € : sur présentation du Guide du Routard et Destination Week-end, 3,00 € : pour les 15-18 ans, séniors, familles nombreuses, étudiants, demandeurs d'emploi et groupes à partir de 10 personnes.
- Gratuit : pour les moins de 15 ans et les habitants de la CCOI à partir de la 2^e visite.
- 30 € : forfait visite guidée (groupes).

Renseignements

Maison de la Rance
Quai Tolard - Port de Dinan
22100 Lannvalley
Tél : 02 96 87 00 40
Fax : 02 96 87 73 40
maison.rance@cc-ccdi.fr
www.codi.fr / rubrique Sortir
GPS : 48° 27' 28" - 2° 02' 09"

La Maison de la Rance :
à 20 minutes de Saint-Malo,
40 minutes du Mont-Saint-Michel,
35 minutes de Rennes,
40 minutes de Saint-Brieuc.

Visite de la tour

Profitez de votre séjour sur notre territoire ou d'une journée de repos pour escalader la tour de l'église Saint-Malo (XII^e siècle) à Yvignac-La-Tour.

À l'initiative de la mairie, des bénévoles, passionnés d'histoire, vous proposent de découvrir les richesses de l'église et vous permettront d'accéder au sommet de la tour, à 32 mètres !

L'édifice est classé au titre des monuments historiques depuis 1889.

Les visites se feront sur inscription auprès de la mairie au 02.96.86.01.59

Le mardi matin à 10h30 et/ou à 11h30 en Juillet et Août
et le samedi entre le 14 juillet et le 15 Août aux mêmes horaires.



INFORMATIONS DIVERSES

Nos commerces cet été :

Le salon de coiffure « Manu dans l'air » sera fermé du 27 juillet au 3 août inclus



Le garage de la Tour sera fermé du 21 juillet au 11 août inclus

Le Bistrot de la Tour restera ouvert tout l'été



La boulangerie sera ouverte tous les matins comme d'habitude

Le restaurant des Templiers : dates à confirmer
Toujours des pizzas le vendredi soir !



L'entreprise Deniel : dates à confirmer

Nouveau !
Place des Terre Neuvas tous les mercredis soirs



INFORMATIONS DIVERSES

Comice agricole

Depuis quelques temps, des réunions en vue d'organiser le **comice inter cantonal**, qui a lieu cette année le **14 septembre** à Yvignac La Tour, ont eu lieu à la mairie, en présence de membres du bureau du comice et d'élus de notre commune.



Les 2 premières réunions étaient davantage consacrées à la présentation et à l'organisation de la journée et des animations. La troisième était plus destinée à l'intendance :

Il y aura de proposé au public

- un spectacle équestre avec acrobatie,
- le Jardin de la Levrette sera ouvert gratuitement,
- les pompiers assureront aussi la partie animation et tiendront un stand,
- Des concours : labours, animaux, ...suivis de la remise de trophées.



Pour le bon déroulement de cette journée, la présence de **70 bénévoles** est nécessaire :

Pour le service des repas (environ 700 repas servis à table), pour griller côtelettes et saucisses, frites, la vente tickets repas, pour tenir une buvette, gérer les parkings, placer les exposants...

Le vendredi : pour la mise en place sur le terrain, 30 personnes à partir de 10h00 sont nécessaires ainsi que le lundi afin de tout démonter.

Avis est donc lancé aux personnes désirant donner un coup de main ces jours-là.

Merci de vous faire connaître à la mairie, auprès d'un conseiller municipal ou d'un membre du comité du comice.



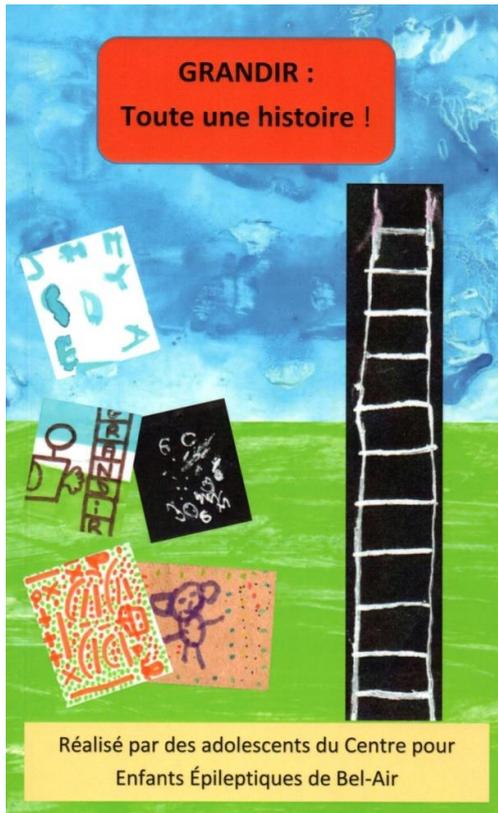
Exploitant agricole à la recherche d'un salarié ?
Candidat à la recherche d'un emploi dans la
production agricole (CDD, CDI, saisonnier,
apprentissage)

CONTACT : par mail à ael22@aef22.fr

Par téléphone au 02 96 79 22 40

Sauf le mercredi après-midi

INFORMATIONS DIVERSES



Un livre : En quelques mots, il évoque l'adolescence et tous les items inhérents à cette période : les changements physiques (l'acné, les règles, la pilosité...), psychologiques mais aussi les ras-le-bol, la relation avec les parents et la fratrie, les émotions, la vie amoureuse...

C'est un livre qui témoigne d'un vécu à l'adolescence, avec beaucoup de fraîcheur, de spontanéité, de drôlerie et de poésie.

L'idée est d'amener le lecteur à se rendre compte que **même quand on est adolescent avec une maladie épileptique, on traverse les mêmes étapes, les mêmes émotions qu'un adolescent ordinaire.**

Le livre et l'écriture sont de formidables vecteurs pour développer l'imaginaire et contribuent à l'épanouissement personnel, au-delà des différences.

Quels bénéfices pour les jeunes :

- Valoriser des savoirs faire et des savoirs être
- Apaisement et ouverture
- Développer l'imagination, la création
- Renforcer sa confiance en soi, se découvrir autrement, se surprendre
- Renforcer la cohésion du groupe d'adolescents
- Devenir auteur : Passer du lecteur à l'auteur et donc de l'observateur à l'acteur.
- Auto valorisation et auto reconnaissance

Les points de vente :

Le livre se présente en format livre de poche 11X18 et coûte 10 Euros.

- Espace Culturel du Centre E Leclerc à Dinan
- Bibliothèque de Plélan-le-Petit
- Librairie Le Grenier à Dinan



INFORMATIONS DIVERSES



Programme de l'été et de la rentrée

Cet été :

Centre de loisirs : il accueille les enfants de **3 à 11 ans**. Il aura lieu cet été à la maison de l'enfance de Trémear. Il est ouvert du **8 juillet au 2 août** et du **26 au 30 août**, de 7h30 à 18h45. L'équipe est composée d'une directrice et de 9 animateurs. Nous pouvons accueillir jusqu'à 80 enfants.

Au programme, sorties, grands jeux, bricolage, activités thématiques à travers 4 thèmes : Harry Potter, les 1001 nuits, l'Espace et le Far West. Deux mini-camps sont également proposés les 3èmes et 4èmes semaines.

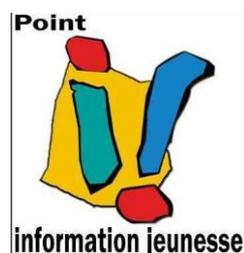
Espace jeunes : ouverture de l'espace jeunes du **8 juillet au 2 août**. 4 animateurs composent l'équipe.

Les jeunes sont accueillis de 13h30 à 18h30. Du sport, du bricolage, des soirées, des sorties (quartiers d'été à Rennes, Parc l'ange Michel, zoo de la Flèche et laser game en extérieur).

Missions argent de poche : des missions d'une demi-journée sont proposées aux jeunes de 16 à 18 ans. Elles leur permettent de découvrir le monde du travail et des associations, de rencontrer des personnes qui agissent sur leur quotidien et de recevoir une indemnité de 15 euros par jour.

La rentrée :

L'OISCL maintient sa proposition d'activités à la rentrée pour tous les goûts et tous les âges : **cap sport** (5 à 7 ans), **danse modern'jazz** (7 à 15 ans), **gymnastique** (5 à 15 ans), **dessin peinture** (7 à 18 ans), et les activités adultes (**multisports, yoga, gymnastique tonique, gymnastique d'entretien**) et senior (**ateliers équilibre, mémoire, coordination motrice**).



PIJ : ouverture tous les jours pour les personnes âgées de 13 à 30 ans.
Informations sur l'emploi, la formation, la santé, le logement, l'étranger, le transport... Gratuit anonyme et sans rendez-vous, à l'OISCL.

Forum des associations : il aura lieu à l'espace de convivialité de Broons, sur le site de la Planchette, le vendredi 6 septembre, à partir de 18h30.

Renseignements au 02 96 84 73 36 ou sur le site de l'OISCL : oiscl.fr

ZOOM « un soir à Yvignac »

Nous sommes la dernière génération qui a la chance de pouvoir encore transmettre ces savoirs précieux, témoignages d'une vie passée...

Depuis plus de 70 ans, l'industrialisation, la mécanisation, l'eau courante, l'électricité, en un mot le progrès, ont transformé radicalement le quotidien et la vie dans nos villages.

La vie était dure, parfois pénible et la journée souvent trop courte pour parvenir à terminer toutes les corvées. Le quotidien était alors ponctué de gestes dictés par l'heure du jour et de la saison. Sans rechigner, on fauchait, frottait, montait, coupait, cisailait, sciait, concassait, tirait, poussait, encore et encore...

Parfois savants, souvent besogneux, ces gestes séculaires étaient transmis de père en fils, et de mère en fille depuis des temps lointains. Ils cassaient l'échine, écorchaient les mains, faisaient devenir un homme ou rappelaient la condition de femme.



Après la deuxième guerre, il y avait à peu près 14 cafés à Yvignac-la-Tour, 3 boulangers, 2 bouchers, 2 cordonniers, 2 bourreliers dans le bourg et tout ça pour le même nombre d'habitants qu'aujourd'hui ! Nous connaissons tous le lavoir de Trélée aujourd'hui, mais en ce temps-là, il y avait à Yvignac autant de lavoirs que de cafés. Quasiment chaque village avait alors son four à pain, son lavoir et son jeu de palets ou de quilles.

Lavandières :



Françoise et Marie-Catherine, agenouillées sur leur « carrosse », essorant le linge au-dessus du lavoir reconstitué pour l'occasion, sur le terrain de foot. Et en dessous des nuisettes d'époque et autres dentelles... De bonnes vivantes qui ont « lavé du linge sale en famille » le lavoir était le lieu pour connaître tous les potins de la commune.

ZOOM « un soir à Yvignac »

Autrefois les femmes lavaient le linge avec des cendres et de l'eau chaude, puis à la main ou au battoir, dans un cours d'eau ou un lavoir. Le carrosse de lavandière était une simple caisse en bois, d'allure rustique mais toutefois pratique permettant à la lavandière de se tenir à genoux devant le lavoir, sans mouiller sa robe. Le carrosse était tapissé de paille ou de foin, de morceaux de chiffons ou de tissus ou encore garni d'un coussin de plumes, pour rendre la posture à genoux moins douloureuse. Outils indispensables de toute bonne lavandière parmi lesquels se trouvaient une brouette, une brosse, un battoir, des pinces à linge. Elles traversées ainsi la place du village avec leur brouette chargée de linge.

Le lavoir était un haut lieu d'informations : les cancans et autres histoires croustillantes y circulaient bien vite. Les langues étaient bien déliées et l'ambiance printanière y était souvent fort agréable.

De nombreux carrosses, devenus inutiles à cause de la lessiveuse puis de la machine à laver, ont fini leur vie dans des poulaillers, en guise de nichoirs !

Une époque où l'on s'entraidait beaucoup. En témoignent ces moments de partages racontés par Marie Bignon il y a quelques années, dans son village de petite fille, à Kerneuf : Les habitants se réunissaient autour du four à pain, ils mangeaient ensemble et buvaient du cidre nouveau : « Enfant, je me souviens qu'au moulin, quand ils sortaient le pain du four, nous en profitions pour y mettre des pommes et des poires le soir, et nous les récupérions le lendemain pour le petit déjeuner. Le soir et plus particulièrement les soirs d'hiver, on allait chez les uns ou les autres ; on se rassemblait autour de la cheminée pour faire griller des châtaignes ; les hommes faisaient des balais ou des paniers, les femmes du tricot ou attisaient le feu. A l'époque, les maisons possédaient de grandes cheminées ouvertes qui refoulaient et donc on laissait la porte ouverte pour chasser la fumée : « vaut mieux que ça sente la gelée que la fumée » !

Les maisons d'autrefois :

La vie à la ferme autrefois était bien évoquée dans un superbe décor pour y « faire les galettes », le beurre et tous les travaux quotidiens souvent pénibles mais réalisés avec le concours des voisins et toujours dans une bonne ambiance.



Annie préparant la galette sur une plaque en fonte posée sur des braises, dans la *cheminée*.

ZOOM « un soir à Yvignac »

Dans chaque maison, il y avait toujours la cheminée, alimentée toute l'année par le bois que faisaient les hommes l'hiver sur les exploitations. C'est dans la cheminée que l'eau était chauffée dans une marmite sur le feu pour faire la vaisselle et préparer les bouillottes pour réchauffer les berceaux. Le matin, le pain était grillé sur un grille-pain en fil de fer travaillé déposé sur la braise. Il y avait aussi le grille-viande mais il n'y avait pas tous les jours de la viande à consommer. C'était celle des cochons qui étaient engraisés à la ferme, des lapins que tout le monde élevait et des volailles de la basse-cour. Les pommes aussi cuisaient sur la braise puisque tout le monde en récoltait. Sur le feu, la marmite cuisait généralement la soupe.

C'était aussi l'époque de la bouillie d'avoine, plat mangé traditionnellement l'hiver accompagné de lait ribot. Elle était préparée dans un chaudron et tournée avec un grand bâton. Le lendemain, elle était coupée en tranches et revenue à la poêle avec plein de beurre.

Le beurre était aussi fabriqué à la maison.



Robert est ici en train de battre le beurre avec une baratte rotative. Au départ, le lait était battu avec un ribot ou piston, d'où le nom de lait ribot donné au babeurre.



Après le barattage, la fermière devait laver les grains de beurre à l'eau. Pour cela, elle utilisait un grand saladier en bois, une cuillère en bois à large spatule et une cruche d'eau. Karine et Odile ont fait ensuite une belle démonstration de toutes les étapes nécessaires de la fabrication du beurre maison ; délaitage, pétrissage, moulage et salage permettant aux plus gourmands de repartir avec une petite motte de beurre.

ZOOM « un soir à Yvignac »

L'affutage des outils :

Dans les fermes, ils utilisaient une meule pour affuter leurs outils : faucilles, faux, couteaux et les paysans partaient dans les champs avec la pierre à affuter dans une corne de vache accrochée à la ceinture du pantalon. Les autres pouvaient faire appel au rémouleur quand il passait de maison en maison ou dans le bourg.



La vannerie :



Klervie, Christina et Bernard ont partagé le temps d'une soirée l'art de tresser des fibres végétales (osier) : corbeilles, paniers, mannes et chapeaux de paille.

Généralement, c'était les femmes d'artisans ou de marins qui tenaient les cafés car leurs maris s'absentaient plusieurs jours, voire plusieurs mois. Vous pouviez y boire du vin, du cidre et des cafés accompagnés, et aussi y faire vos petits achats. Chaque café proposait des produits différents : outils, chaussures, tissus, laine, paniers, etc... Le dimanche matin, le bourg était très animé. Dans un des bistrot, vous pouviez vous faire couper les cheveux par Eugène tout en achetant de la viande à M.

ZOOM « un soir à Yvignac »

Collet qui venait de Brusvily. Vous pouviez aussi danser sur un air de piano mécanique ou aller jouer aux boules dans l'allée du café derrière la mairie. A cette époque, le cimetière entourait l'église.



Le Barbier-coiffeur :

Emmanuelle a su reproduire les gestes ancestraux du barbier avec grande dextérité. Utilisant ainsi coupe choux et barbeau pour ce rasage traditionnel à l'ancienne.

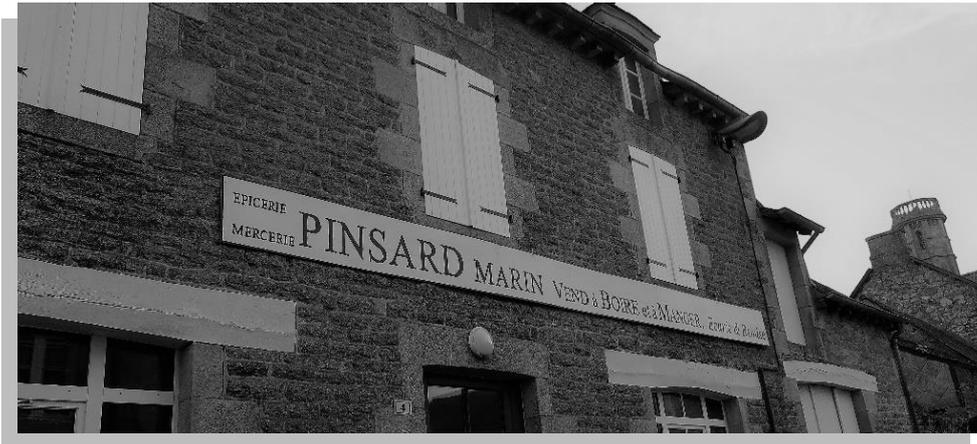
L'assiette de barbier en terre cuite a été créée par l'artiste Cécile Dein du Jardin de la Levrette, dix ans auparavant pour la première fête.



Cafetiers et épiceries :

On recense une quinzaine d'établissements dans les années 50. Les gens se déplaçaient à cheval. « On voyait les gendarmes passer, se remémore Marie Bignon. On entendait les chevaux taper des pattes, c'était impressionnant. Je me souviens aussi d'un chariot avec deux chevaux de traits aux cuivres bien brillants et aux sabots neufs, qui venait de Montauban pour aller chercher des pierres à Brusvily.

ZOOM « un soir à Yvignac »



Il faisait halte au café Pinsard qui proposait des chambres et avait une écurie.» Effectivement, chaque café avait sa spécialité : Ernest Nogues proposait cordonnerie et vente de chaussures, Henri Bignon exerçait également l'activité de coiffeur, Jean Deschamps son café, tabac et recettes fiscales, Pascaline Ferié organisait des bals, on pouvait entendre le crieur public chez Ange-Marie Biard et s'arrêter voir le bourellier. Robert Angebaud vendait également des journaux et était bouilleur de cru. « On y trouvait tout ce dont on avait besoin, de la livre de beurre en passant par le pâté Hénaff, de la pointe au grillage à poule. Les besoins de l'époque étaient assez rudimentaires : boire, manger, s'habiller...



Au numéro 8 de la rue Magdeleine se trouvait le célèbre café « A la descente des marins » tenu par Jules et Victor Picault et leur mère Joséphine Boschel appelée aussi « Phine ».

C'est dans cet établissement que les Terre-Neuvas se retrouvaient pour partager un verre après des mois passés en mer. C'est aussi dans ce lieu que les marins étaient recrutés par les capitaines de Saint Malo.



Une exposition de photos, de maquettes de bateaux et du matériel utilisé à bord des chalutiers était proposée par Henri Lizé, auteurs des photos accompagnés de ses anciens camarades Terre-Neuvas, Michel Daucé et Michel Leroux. Témoignage d'un moment de vie, de la fin des années 1950 au début des années

ZOOM « un soir à Yvignac »

1960, où la pêche à la morue battait alors son plein : « un métier comme ça, ça se raconte, ce sont des années très marquantes car c'était un travail très difficile ». 80 Yvignacais ont vécu cette aventure à l'époque : « Aujourd'hui, personne ne le ferait. Dix-huit heures par jour, vous vous rendez compte ? ». Le reflet d'une époque qui a marqué bien des hommes !

La boulangerie

Jusque dans les années 20, dans chaque hameau on trouvait un four à pain. On mangeait des pains de 12 livres et on faisait le signe de croix sur le dos du pain et pas question de le déposer à l'envers car « on ne gagne pas sa vie sur le dos ». En 1850, le premier boulanger s'est installé sur Yvignac : 3 générations de boulangers ont succédé ensuite à Joseph-Mathurin Jan.



En 1920, Eugène Boschel fabriquait son pain à la Ville es Rayes et le livrait au bourg avec sa brouette. En 1950, son fournil installé au bourg, il allait puiser l'eau à Mirette et pétrissait à bras et le four était alimenté en bois jusque dans les années 70.

La pâtisserie ne s'est développée qu'après 1950 et encore on ne trouvait que des brioches et des choux à la crème pour les fêtes.

Les métiers du bois :

Le bois de chauffage était une activité très importante en hiver, faire du bois pour se chauffer et pour vendre, était une source de revenus non négligeable. On émondait les arbres de janvier à mars avec un hachot, avec le faucillon on séparait les triques des branches avec lesquelles on faisait les fagots. Le bois de chauffage était coupé au harpon.

Le scieur de long travaillait plusieurs espèces de bois suivant la demande des clients.

Il s'agissait souvent de chêne, de hêtre ou d'orme. Le châtaignier était utilisé pour les charpentes car il a la propriété d'éloigner les insectes.



ZOOM « un soir à Yvignac »



Les billes de bois étaient ensuite fendues avec le maillot et les coins de fer.

Les plus belles billes de bois servaient à la charpente, à la menuiserie, la tonnellerie, au charron ou bien au sabotier. Les sabots étaient taillés à la main à partir d'un seul bloc de bois creusé à l'aide d'une tarière. Les plus riches se rendaient chez le cordonnier qui leur fabriquait des godillots ou des bottines.

*Les Picotous :*

Le métier de picotou ou tailleur de pierre était un métier pénible, dangereux mais parfois relevait du travail d'artiste. Celui-ci devait fendre les blocs de granit dans les carrières à Mégrit ou Languédias à l'aide de clous ou de poudre noire : 10 heures pour faire un trou à deux avant l'explosion ! Ensuite une dizaine d'ouvriers devaient remonter les blocs éclatés du fond de la carrière afin qu'ils soient travaillés par les picotous. Ceux-ci taillaient le granit en blocs plus petits en vue de réaliser les pièces d'encadrement des portes et fenêtres.

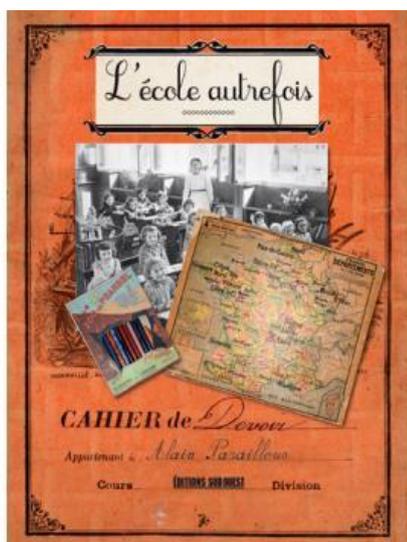
ZOOM « un soir à Yvignac »



La vie à Yvignac était ponctuée matin et soir par les allers et retours des enfants à l'école, le passage du facteur à vélo, par les interventions des pompiers...

L'école :

« Nous allions à l'école à pied, qu'importe le village d'où nous venions et le temps que cela prenait, raconte Mme Bignon. Sur le chemin de l'école, quelquefois, on rencontrait le choriste avec une lanterne, suivi d'un prêtre qui portait l'hostie à un mourant. On se mettait alors à genoux pour prier même quand il pleuvait, mais maintenant, ça ne se fait plus ». Jusqu'en 1960, sauf pour les toutes petites communes qui ne pouvaient avoir qu'un seul professeur et donc une seule classe commune, la séparation des garçons et des filles était la règle : l'école des garçons était située rue de Rophemel (transformée en appartements aujourd'hui) et l'école des filles était rue de la Fontaine de l'Osier à la place de la Mairie actuelle.



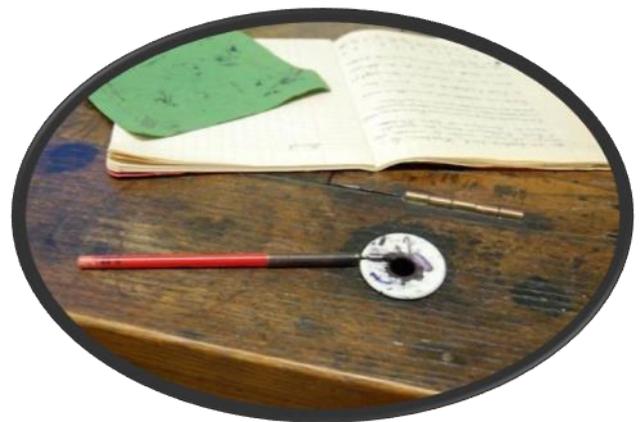
Pour se rendre à l'école, les enfants devaient se lever tôt car ils venaient à pied et pouvaient faire plusieurs kilomètres en sabots, quelques-uns en godillots, cartable sur le dos. Certains devaient s'acquitter de leur travail journalier avant de prendre la route, à savoir aller nourrir ou traire les vaches. En chemin, souvent les enfants des autres villages se rejoignaient pour terminer le chemin de l'école. Pas question d'arriver en retard sinon gare à l'accueil du maître ! 9h, coup de sifflet, les enfants s'alignent pour entrer en silence.

ZOOM « un soir à Yvignac »



C'est sous le préau de l'école Annaïk le Léard que Bernard a endossé sa blouse de maître d'école et les vieux pupitres sont ressortis pour l'occasion. Les enfants vêtus de leur blouse grise et de leur béret ont pris beaucoup de plaisir à rejouer une scène de la vie passée. Les enfants de l'école ont retrouvé la blouse grise, le béret et les galoches... pas de différence sociale, et ils ont bien ri, même appris des choses et apprécié la récréation avec les jeux d'autrefois.

Pourtant, les professeurs à l'époque n'étaient pas commodes : « Pas question de faire des ratures sous peine de se faire arracher la feuille. Si le pot d'encrier venait à être renversé, non seulement il fallait subir la colère du maître et la corvée de nettoyage au papier de verre pour faire disparaître l'encre. ». Les punitions infligées aux chahuteurs se traduisaient par des retenues après la sortie des classes.



Les élèves participaient activement à la vie de l'école : le balayage et le nettoyage des classes, allumaient le poêle en arrivant le matin, aidaient à la mise du couvert et nettoyaient la vaisselle.

C'est Marie Bignon qui fut la première cantinière à Yvignac en 1953. « C'était simple comme tout, il n'y avait que de la soupe à faire ». Les enfants apportaient un bout de viande ou de hareng parfois. Et c'est en 1962 que la cantine fut construite apportant avec elle les premiers repas chauds et complets. Le financement était particulièrement modeste : un franc par enfant.

ZOOM « un soir à Yvignac »

Les pompiers :

Le 15 septembre 2018, le Centre d'Incendie et de Secours commandé par le lieutenant Frédéric Revault a fêté ses 80 années d'existence. Quand en 1925 les Frères Bouillons natifs de la commune partent à Paris pour créer leur entreprise de fabrication d'extincteurs, pour remercier les habitants de les avoir accueillis, ils décident alors de leur offrir symboliquement un extincteur moderne « le premier né de la série » puis une motopompe en 1937.



Ainsi, le 4 avril 1938, une équipe de 20 hommes bénévoles sous le commandement du capitaine Lucien Poilvé, répondirent présents et devinrent les pompiers les mieux équipés du département. En 1971, un nouvel extincteur à poudre a été offert, le jour de l'inauguration d'une ambulance et d'un camion pompe : Le ministre de la justice de l'époque, René Pleven a présidé le baptême du nouvel équipement. Depuis 80 ans, le corps des sapeurs-pompiers a toujours été un modèle de volontariat et d'efficacité. C'est aussi l'endroit où a exercé pour la première fois en 1977 et pendant 16 années la première femme sapeur-pompier du Département, Hélène Delabrosse ouvrant ainsi les portes à de nombreuses femmes jusqu'aujourd'hui.



Mais encore, ce soir là ?

Les enfants ont aimé jouer les grands en tête du défilé.



ZOOM « un soir à Yvignac »



Les ados aussi, de vrais hommes.

Le mariage, moment fort de la fête a connu un beau succès. Belles tenues et beaucoup de spectateurs.



Le reposoir de la Fête-Dieu mis en place dans l'avenue du presbytère a rappelé de bons souvenirs. Enorme travail de décoration, mais que c'est beau. Prêtre et religieuses ont bien animé la cérémonie. Il y avait même les angelots pour « jeter les fleurs ».
Dommage de détruire tout cela dès le lendemain.

ZOOM « un soir à Yvignac »

Les coiffeuses ont taillé des barbes et posé des bigoudis.



L'Hôtel des Souvenirs. Une vieille tradition, mais tout un symbole représenté ici. Durant les veillées familiales ou entre voisins, on évoquait le souvenir des soldats, des morts de la guerre, des parents... mais on y faisait aussi des travaux de tricot, ou confection de vêtements... ou simplement boire quelques bolées de cidre ou cafés. Mais, que de bons moments.



Nous tenons à féliciter et à remercier tous les bénévoles et les figurants de cette journée qui restera marquée dans la mémoire des Yvignacais.

Ce fut « Un GRAND soir... à Yvignac ».

Afin de se souvenir, l'association Familles Rurales a édité un **livre-photos** des meilleurs moments de la journée. Il est en vente au tarif de 7,00 euros au Bistrot de la Tour et à la boulangerie d'Yvignac.

ZOOM « un soir à Yvignac »

Un soir à Yvignac : l'école d'autrefois.

Tous les élèves de la classe de CE1 et de CE2 se sont préparés activement pour la fête « un soir à Yvignac ». Pendant 3 semaines ils ont étudié en classe l'école d'autrefois.

Les enfants se sont entraînés à écrire au porteplume (en tirant la langue parfois !), Ils ont découvert avec plaisir les jeux de cours d'école d'il y a 100 ans : les osselets, les billes la grande corde à sauter et les rondes traditionnelles. Ils se sont beaucoup intéressés à la vie d'écolier de leurs aînés.

Pendant la dernière semaine avant la fête, Ils ont fait l'essayage des vêtements d'écolier : les blouses noires, les bérêts et les galoches en cuir avec des semelles en bois, ce qui a provoqué beaucoup de rires dans la classe.

Voici leurs impressions sur les préparatifs et la fête :



J'ai aimé écrire à la plume, Mais ça faisait des tâches et parfois c'était embêtant. Ça faisait un bruit bizarre. Il fallait aussi prendre de l'encre, ce n'était pas pratique, en plus la mine s'écartait, il fallait s'appliquer. C'était quand même bien d'essayer !

Titouan

La corde à sauter, c'était très amusant. Les billes aussi. Quand on avait des billes transparentes, on ne les voyait pas trop sur le sol. Du coup c'était rigolo !

Ely

J'étais serré dans les galoches, ça me faisait mal aux pieds !

Valentin

Les osselets, c'était drôle quand on les mettait entre les doigts.

Logan



J'ai bien aimé la dictée car on a appris de nouveaux mots.

Sacha

ZOOM « un soir à Yvignac »



J'aimais bien les porteplumes parce que c'était drôle. J'ai moins aimé la dictée, c'était difficile. Mais l'important, c'était d'écrire.
Blandine



La plume faisait des bruits bizarres et des tâches. On devait tremper la plume toutes les minutes dans l'encre. Le stylo, c'est plus pratique mais c'était trop bien d'écrire à la plume.
Kezia

J'ai bien aimé la lecture et le calcul. C'était bien parce que le maître montrait les calculs au tableau et on répondait tous ensemble. Le maître était très gentil

Louise

Ecrire avec des porteplumes c'était bizarre et ça faisait du bruit sur le cahier. Les stylos c'est plus pratique !

Lilou



J'ai bien aimé mettre les blouses. Par contre, ce n'était pas pratique et pas confortable. Mais c'était rigolo !!

Malika

Avec les chaussures, je suis tombée et ça faisait mal. Mais c'était quand même drôle.

Lana



Je n'ai pas aimé les chaussures parce que ça glissait et ça faisait mal aux pieds. Ce n'était pas confortable.

Leyna

ZOOM « un soir à Yvignac »

Quand on a essayé les blouses on a rigolé, on aurait dit des robes. Le bérêt, ce n'était pas confortable et ça grattait !

Léo



J'ai bien aimé les chaussures parce que ça faisait du bruit quand on marchait.

Noelly



J'ai bien aimé la dictée parce que je comprenais les mots, même s'il y en avait qui étaient très compliqués, j'adorais ces mots-là.

Jules



Quand on lançait les osselets, c'était dur de les rattraper, surtout le rouge. Quand on enlevait les osselets entre les doigts c'était aussi difficile.

Jean

Autres impressions d'enfants qui étaient absents ce soir-là mais qui ont fait toute la préparation en classe

J'ai bien aimé le porteplume mais c'était difficile d'écrire avec : Il y avait des tâches et ça coulait sur le cahier. Quand on écrivait avec, ça grinçait (Maxime)

Quand on lançait les osselets avec les doigts, c'était rigolo, ça claquait. Les billes étaient de toutes les couleurs (Youwen)

Les osselets, c'était dur parce qu'il fallait lancer le rouge, prendre les autres et le rattraper. Quand on a réussi à le faire, il fallait mettre le rouge sur le dos de la main et mettre tous les autres entre nos doigts (Gaël)

Ça s'est passé à Yvignac

Des médailles du travail

Lors de la cérémonie des vœux, Véronique Lemétayer et Marylène Revault (jeune retraitée) ont été médaillées pour leurs vingt ans d'activité en tant qu'agent territorial spécialisé à l'école ; Nelly Labbé, secrétaire de mairie pour ses 20 ans d'activité et Christine Boissel, jeune retraitée, pour 30 ans passés à la mairie d'Yvignac La Tour



Et de nouveaux habitants

Les nouveau-nés de l'année 2018 ont été mis à l'honneur aussi lors des vœux : Chacun d'eux a reçu un rosier.



Concert au Bistrot de la tour

Le groupe Flashback Station (pop-rock des années 60-70) a tenu son premier concert de l'année le vendredi 11 janvier



Ça s'est passé à Yvignac

Des expos avec l'If le collectif



Depuis 4 ans et à chaque période de vacances scolaires, le Collectif d'artistes IF invite des artistes locaux à exposer dans les murs de l'ancienne mairie prêtée par la municipalité.

Didier Lange, artiste peintre, a lancé la saison d'expositions du 1^{er} au 17 février ; il a présenté ses œuvres. Le vernissage de son exposition intitulée « Au bar du monde » a eu lieu en sa présence,



Du 5 au 21 avril, tous les vendredis, samedis et dimanches, le public était invité à découvrir le travail de l'artiste Lamballaise Véronique Guilloux : Dans son travail, Véronique n'a de cesse de présenter et raconter l'humain. La femme reste son sujet de prédilection comme une messagère mais l'homme n'est jamais très loin, en filigrane, visible ou imaginaire.

Le couscous de l'école



Moment de convivialité fort apprécié par les personnes présentes. La fête de l'école aura lieu le 22 juin, elle aussi est un moment agréable qui permet aux enfants de présenter ce qu'ils ont travaillé en classe.

Un nouveau bureau pour le club des aînés



En février, la composition du bureau du club de la Tour a été modifiée. Aujourd'hui, le nouveau bureau est composé de : Arlette Brandily, trésorière ; Jocelyne Gesret, coprésidente ; Jean Perdereau, coprésident ; Annick Bréard, secrétaire. Membres : Alain Ruellan, Francis Cebil, Michel Voidy, France Dubey, Joel Gaudin.

Ça s'est passé à Yvignac

Faustine Morganti, l'espoir du tennis de table de l'Entente dinannaise habite Yvignac



Faustine Morganti a 10 ans. Les résultats obtenus ne sont pas le fait du hasard. « Elle travaille beaucoup et est très assidue, précise son entraîneur, Nicolas Jan. Elle s'entraîne quatre fois par semaine et elle fait partie des joueuses qui s'investissent beaucoup dans le club. »

Commémorations du 19 mars et du 8 mai



Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. La France commémore le 8 mai la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face aux armées alliées.

A Yvignac, ces deux dates sont marquées comme il se doit, au nom du souvenir.

Le docteur a pris sa retraite !



Les 10 représentations de « la dernière semaine du Dr Malgrais » ont remporté un vif succès.

Ça s'est passé à Yvignac

Des nouveaux conteneurs

Depuis début avril, les conteneurs et le jour de ramassage ont été changés. Les ordures ménagères sont ramassées le lundi à partir de 12 h. Les sacs jaunes ne sont plus disponibles, chacun se doit de séparer papier, journaux, des emballages et pots de yaourt et de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet (bleus ou jaunes)



Travaux à l'église

Afin de solidifier les murs de l'église, des travaux ont été réalisés sur les soutènements de celle-ci.



Et à l'étang de Kerneuf : construction de 2 passerelles sécurisées par les amis de l'étang.

Les élèves créent de la musique avec des déchets, s'intéressent à l'astronomie ou se rendent en forêt

Dans le cadre du projet sur l'écocitoyenneté, depuis le mois de janvier, les enfants des classes de GS-CP et de CE1-CE2 travaillent chaque semaine sur ce thème : « Ils ont mis en place un projet musical à partir de déchets récupérés à la maison et à la cantine de l'école »



Les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont profité d'une journée sur le thème de l'astronomie, en présence de Michel Marchand, le président du club d'astronomie de Trélivan.

La classe des maternelles a pu bénéficier, d'une sortie en forêt de Coëtquen, l'occasion parfaite pour faire découvrir la sonorité et l'aspect de la forêt au printemps, reconnaître les arbres par leurs feuilles, observer les insectes, réaliser des empreintes de feuilles ou encore colorier avec des matières naturelles (des herbes, des feuilles ou de la terre).

Ça s'est passé à Yvignac

Concours de palets organisé par le foot

Beau succès et belle mobilisation des jeunes du club



Expo terre-neuvas



Dans le cadre de la Fête de la Bretagne, les 17 et 18 mai, Henri Lizé et Michel Daucé, pêcheurs de morue dans les années 60, ont partagé à travers 400 photos leurs souvenirs et anecdotes.

Des élèves de l'école sont allés voir cette exposition le vendredi ; et le samedi de nombreux visiteurs ont aussi pu poser leurs questions sur la vie à bord...

Un soir à



Le 18 mai dernier, Yvignac La Tour s'est transformée en **Vivejoie La Belle** le temps d'une soirée. Une trentaine de scènes de la vie des années 50 ont été reconstituées afin de montrer aux plus jeunes comment se déroulait la vie dans ces années-là et pour les plus âgés, cette soirée leur a permis un retour en arrière !

Ça s'est passé à Yvignac



Ça s'est passé à Yvignac

VIE SCOLAIRE

Les élèves d'Yvignac La Tour (ce1-ce2 / ce2-cm1 / cm1-cm2) ont une intervention sur le harcèlement scolaire mardi 21 mai, animé par des gendarmes des brigades de Broons et Jugon-les-Lacs. Les parents ont également été invités à une réunion d'information qui a eu lieu à 17h à l'école. Cela a été l'occasion d'échanger sur ce qu'était le harcèlement, ses différentes formes, comment réagir quand on est victime ou spectateur. Les gendarmes ont également donné aux parents des pistes pour détecter ce genre de problème chez leurs enfants



Les élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 d'Yvignac La Tour ont profité d'une journée sur le thème de l'astronomie en présence de Michel Marchand, le président du club d'astronomie de Trélivan. Après une partie théorique le matin, l'après-midi fut l'occasion de lancer des fusées à eau, pour le plus grand plaisir des enfants.



LA VIE ASSOCIATIVE

CHASSE

Le samedi 07 septembre 2019, la société de chasse d'Yvignac-la-Tour organise un concours de palets sur le terrain des sports. Possibilité de restauration sur place le midi (poulet frites ou galette saucisse) pour les personnes qui participent au tournoi.

Également, le même jour, la société de chasse organise une vente de poulets grillés à la portugaise au terrain des sports.

Les poulets seront à retirer sur place après avoir passé commande auprès des responsables ou des commerçants.

CLUB DE LA TOUR

Ce début d'année a été marqué par un changement de présidence ; désormais nous fonctionnons avec deux coprésidents : Jocelyne Gesret et Jean Perdereau.

Parmi les activités du club en ce premier semestre notons :

- 2 séances de cinéma à St-Meen,
- 1 sortie aux Florales à Nantes,
- 1 sortie en baie de Carnac le 12 juin.



Nous avons organisé 2 belotes, un bal et un loto le 23 juin.

Le 4 juillet une journée à l'étang de Kerneuf pour clore cette première session.

Au 2^e semestre :

- le spectacle à l'Hermione à St-Brieuc le 4 novembre, cette année : sur la route des Balkans
- le 10 novembre un bal à Broons avec La Belle Époque,
- le 30 novembre, notre repas de Noël
- et probablement une autre sortie, à programmer.

Nous nous réunissons tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois ; diverses activités sont proposées : marche, belote, divers jeux, Rummikub, Scrabbles, Triominos etc... Les boules bretonnes sont en sommeil

par manque de participants. Si vous êtes intéressés, vous serez les bienvenus....

Nous vous rappelons le prêt de livres à votre disposition les jours de club.

Bel été à toutes et tous. Nous vous donnons rendez-vous le 12 septembre !

Le Bureau

COMITE DE JUMELAGE YVIGNAC-LA-TOUR – IVENAC



A noter dans votre agenda :

Vide-Grenier jeudi 15 août

Les membres du comité de jumelage préparent comme chaque année le vide grenier du 15 août place des Terre Neuvas.

Ce regroupement est devenu une tradition pour de nombreux Yvignacais et autres voisins, il permet de faire de la place dans nos greniers et de passer une belle journée en discutant avec nos voisins de stands et les futurs acheteurs.

Nous proposons sur place des boissons, galettes saucisses, gâteaux et crêpes (les dons sont bienvenus). Les stands seront en place de 8h à 18h. Les réservations de stands sont au prix de 2,50€/ml à réserver de préférence au 06 66 43 34 04.

Les bénéficiaires de ce vide grenier permettront à 14 personnes d'aller rencontrer nos amis Ivenackais du 22 au 27 août 2019. En effet il faudra louer 2 véhicules cette année et prévoir une nuit de halte sur le chemin. Nous sommes très heureux de faire participer 5 jeunes à cet échange. Nos amis allemands se réjouissent déjà de notre venue.

A bientôt. Bis Bald

LA VIE ASSOCIATIVE

FAMILLES RURALES

Tout au long de l'année, l'association a proposé différentes activités.

Pour les enfants, l'atelier **arts plastiques** a fonctionné sur trois cycles de 10 séances les vendredis soirs, de 5 à 7 enfants y participaient, encadrés par Christine ATTINOST. Cette activité devrait être reconduite à la rentrée 2019 * (sous réserve de suffisamment de participants)



Pour les adultes, les séances d'**œnologie** ont été suivies par 12 à 15 participants. Encadrés par un œnologue professionnel, les cours reprendront en octobre prochain.

Tous les jeudis, 10 à 15 **randonneurs** sillonnent nos chemins pour une balade de 10 km. En mai dernier, ils sont partis à la découverte des chemins en Normandie, sans oublier le côté culturel de cette région.

Les cours de **danse**, activité qui a démarré en 2018, ont regroupé une vingtaine de danseurs. Encadré par Mme HERBEL, le groupe est prêt à repartir à la rentrée prochaine.



En mars et avril, les acteurs de **la troupe d'Yvignac** sont remontés sur les planches pour vous présenter « la dernière semaine du Docteur Malgrais ou le médecin Malgrais Louis prend sa retraite ». Non loin de 2 500 spectateurs sont venus les applaudir au cours des 10 séances.

Le samedi 30 mars en après-midi, la séance était réservée aux EPHAD du secteur pour la plus grande joie des résidents qui avaient pu faire le déplacement.

Le Conseil d'Administration de l'Association a décidé de reverser une partie des bénéfices des séances pour une action humanitaire.

Alain L'HERBETTE écrit une troisième pièce qui pourrait être jouée au printemps prochain.

L'Association propose, à ses adhérents, sa sortie annuelle le dimanche 29 septembre, la **traversée de la baie du Mont saint-Michel**.

Cette année a aussi été marquée par une nouvelle édition de la fête « **Un soir à YVIGNAC** ».

La première fête de ce type eut lieu à Yvignac en 2009, créée à l'initiative de Daniel Coulombel.

Dix ans plus tard, le 18 mai 2019, l'association Familles Rurales a souhaité relancer l'aventure. Aventure certes car le travail de préparation était immense. Après de nombreuses réunions de préparation, pratiquement toutes les associations de la commune et certaines de communes alentours, ont souhaité participer à l'organisation. Cela devenait la fête des associations d'Yvignac, la fête des Yvignacais. Un grand merci à tous !

Il y avait de nombreuses animations.

Le marché des producteurs locaux fut apprécié pour la qualité des produits présentés.

L'énorme exposition sur les Terre-Neuvas présentée par Henri Lizé à la salle des fêtes a connu un beau succès ; 400 photos, des maquettes de bateaux et l'expérience de l'ancien pêcheur à la morue ont ravi les visiteurs. Les enfants de l'école d'Yvignac ont aussi apprécié cette visite.

L'exposition sur les anciens commerces et artisans est restée affichée dans le bourg durant deux mois ; 61 panneaux pour une cinquantaine de commerces autrefois. Que notre monde a bien changé !

Et la fête en elle-même ? Organisée sur le thème « **Des vies qui passent** », et qui passent vite... Aussi, il semble souhaitable de toujours écouter, se remémorer, écrire, photographier... pour

LA VIE ASSOCIATIVE

conserver la mémoire des hommes, des choses, des traditions, de la vie d'autrefois afin de mieux apprécier le progrès et la qualité de vie actuelle.

(Cf le ZOOM pour plus de détails).



L'Association tiendra son Assemblée Générale le **6 septembre** prochain.

Si vous souhaitez participer aux animations de 2019-2020, venez nous rejoindre.

En attendant, nous souhaitons un bel été à tous !

Le bureau

Infos supplémentaires :

famillesrurales.ylt@gmail.com ou 02 96 86 02 58

LES AMIS DE L'ETANG DE KERNEUF

Etang de Kerneuf : un lieu de tranquillité et de convivialité à Yvignac

- Un abri couvert pour les associations et les particuliers afin d'organiser vos manifestations (fête-repas etc....)
- Le rendez-vous des pêcheurs.

Du mois de mars au mois de novembre, des lâchers de truites sont organisés : plus de 400 kg de truites en 2019 !

Le jeudi de l'Ascension 2019 plus de 60 pêcheurs participaient à notre pêche populaire.

Etang de Kerneuf : un lieu de rencontre et de promenade. Venez découvrir le nouveau sentier pédestre balisé le long de la rivière dans le sous-bois.

Ce magnifique site est entretenu par les bénévoles des Amis de l'étang et le service technique de la municipalité.

En 2019, différents travaux ont été réalisés :

- 2 passerelles sécurisées
- Remplacement d'une gouttière sur le bâtiment
- Balisage du sentier pédestre

Les Amis de l'Etang de Kerneuf vous souhaitent bonne pêche, bonne promenade et de passer d'agréables moments de détente sur ce remarquable site.

Les bénévoles seront les bienvenus dans notre association.



TEAM MEGRIT

Création d'une école de vélo (route) pour la rentrée de septembre.

Si votre enfant est intéressé(e) par la découverte et la pratique du cyclisme, vous pouvez nous contacter au :

02.96.84.86.67

ou au 06.50.95.82.55



Festivités :

- ❖ 13 juillet : Repas pompiers + feux d'artifice
- ❖ 4 Aout : Repas Jarret frites – Steph'asso
- ❖ 15 août : Vide grenier - Comité de jumelage
- ❖ 14 septembre : Comice agricole
- ❖ 13 octobre : Repas CCAS
- ❖ 26 octobre : Choucroute du foot
- ❖ 16 novembre : Loto Téléthon
- ❖ 24 novembre : Marché de Noël – If le collectif
- ❖ 30 novembre : Repas club des aînés
- ❖ 7 décembre : Repas du téléthon

LA VIE ASSOCIATIVE



Liste des associations

AMICALE DES POMPIERS	CEBIL	Arnaud	10 impasse du clos de la forge	06 33 45 62 70 nono.alex@sfr.fr
IF COLLECTIF	RABION	Stéphanie	Crinhouet - Broons	06 19 24 13 62 iflectif@gmail.com
AMIS ETANG DE KERNEUF	HAMON	Jean-Yves	2 la Ville Morvan	02 96 27 62 67
ASS. PARENTS ÉLÈVES	HELARY	Nicolas	3 La Roche	06 60 36 44 00
U. S. YVIGNAC-la-Tour	BODIN	Pascal	kerneuf	Usy.football@gmail.com
CLUB DE LA TOUR	PERDEREAU	Jean		07 68 74 82 28
	GESRET	Jocelyne	La Ville Baga	06 61 77 73 04
COMITE DES FÊTES	DESCHAMPS	Anthony	Rue des frères Bouillon	06.82.42.75.91. anthony.deschamps4@wanadoo.fr
FNACA	HAUTIERE	Jean	9 Rue des Frères Bouillon	02 96 86 01 86 jean-hautiere@orange.fr
CHASSE	GICQUEL	Thierry	9 Impasse le Clos de la Forge	06 68 05 21 16
TENNIS DE TABLE YLT	LEBRETON	Michel	La Cordelle Plédran	06 38 78 96 20
COMITE DE JUMELAGE	BESNARD	Sabrina	2 Couaclé	02 96 27 31 01 alexsabesnard@aol.fr
ASS. FAMILLES RURALES	DOUARD	Annie	La chapelle gernoual	famillesruralesylt@orange.fr
	TUROLO	Claude	Guellan	
UNION COMMERCANTS ARTISANS	PIEDVACHE	Raymond	Les Templiers	02 96 86 08 17
ASS. BIENVENUE AU JARDIN	DEIN	Uriel	La Levrette	02 96 86 19 42 dein@aliceadsl.fr
STEPH'ASSO	BOUCQUEGNIAUX	Sophie	16 bis le clos de la romée - Trédias	06 82 18 12 03 sophie.boucquegniaux@gmail.fr

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour Janvier 2020.

Pensez à transmettre vos informations pour début décembre